

AVIS

A vous, *Sallin Henri*, né le 6 février 1921, originaire de Villaz-St-Pierre (Fribourg), boulanger, actuellement sans domicile connu :

En application des articles 2, 124 et 125 de l'arrêté du Conseil fédéral du 17 octobre 1944 concernant le droit pénal et la procédure pénale en matière d'économie de guerre, vous êtes cité à comparaître le *mardi 3 décembre 1946 à 17 h. 30 à Genève* (greffe de la cour, palais de justice) pour entendre statuer sur la demande de conversion en 4 jours d'arrêts de l'amende qui vous a été infligée selon mandat de répression n° 6885 du 11 septembre 1945.

Vous pouvez adresser un mémoire explicatif au greffier de la III^e cour pénale de l'économie de guerre (M^e G. Jaques-Dalcroze, avocat, 1, rue des Moulins, Genève).

Il vous est loisible de charger un représentant dûment mandaté d'adresser un mémoire au secrétariat de la III^e cour pénale; le mandataire devra établir sa qualité par une procuration. Il peut également vous assister à l'audience.

Si vous avez des témoins à faire entendre, vous pouvez soit les amener avec vous à l'audience, soit en communiquer la liste au greffier de la III^e cour pénale.

III^e cour pénale de l'économie de guerre :

Le juge unique,
Charles BARDE.

6115

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Tableau des autorisations accordées pour l'émission de loteries d'utilité publique ou de bienfaisance.

Le tableau, dressé conformément à l'article 5, 4^e alinéa, de l'ordonnance d'exécution du 27 mai 1924 de la loi fédérale sur les loteries, des autorisations accordées en 1945 par les cantons pour des loteries et des entreprises analogues aux loteries visant un but d'utilité publique ou de bienfaisance, est en vente à l'office soussigné au prix de 2 francs, plus le port.

Berne, le 13 mai 1946.

5824

Département fédéral de justice et police.
Division de police.

Publication n° 11 de la série d'études éditée par le service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre

Dr E. FEISST

« Comment la Suisse a-t-elle résolu le problème de son alimentation de guerre? »

Dans cette brochure, dont l'auteur est le chef de l'office de guerre pour l'alimentation, vous trouverez, outre le compte rendu de l'activité de cet office, les grandes lignes de notre politique alimentaire. Un répertoire chronologique des mesures de rationnement, sous forme d'appendice, complète heureusement cette plaquette.

66 pages.

Prix: 1 fr. 50.

Cette brochure est en vente au service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre, rue Fédérale 14, Berne, ainsi que dans toutes les librairies.

5681

ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS

Dans un rapport à la commission fédérale d'experts pour l'introduction de l'assurance-vieillesse et survivants, l'office fédéral des assurances sociales examine d'une façon approfondie la manière selon laquelle les institutions d'assurances, publiques ou privées, pourront être prises en considération dans l'application de l'assurance fédérale vieillesse et survivants.

La question étant du plus haut intérêt pour toute caisse de pension ou d'assurance de groupes, nous attirons l'attention sur cette publication, qui est intitulée:

La situation des institutions d'assurance existantes et futures dans l'assurance fédérale vieillesse et survivants.

Contenu : Rapport de l'office fédéral des assurances sociales — Commentaires techniques sur la réassurance partielle et la réassurance complète — Portée financière de la réassurance complète pour une caisse de pension — Résultats principaux de la Statistique Suisse des caisses de pensions 1941/42 — 337 pages.

Ce rapport peut être obtenu à la centrale fédérale des imprimés et du matériel à Berne

prix : 5 francs.

Rabais de 10 pour cent lors de commandes de 10 exemplaires au moins

Nouvelle carte des communes de la Suisse.

Le service topographique fédéral a établi une nouvelle carte « *Les communes de la Suisse 1:200 000* » en quatre feuilles et une seule couleur. Elle indique les limites des cantons, des districts et des communes dressées d'après les sources les plus récentes et donne les noms des communes selon l'orthographe officielle. Les communes étrangères avoisinantes y figurent également.

Cette carte se prête admirablement aux annotations statistiques de tout genre.

En plus de l'édition normale (à plat et en une seule couleur), il existe des éditions portant la division des feuilles de la carte Siegfried ou de la nouvelle carte nationale.

Livraison par l'intendance des cartes du service topographique fédéral, Wabern/Berne.

Prix. La feuille isolée: 4 francs.

Les 4 feuilles: 12 francs.

4720

Service topographique fédéral.

Publication n° 8 de la série d'études éditée par le service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre

« La politique sociale de la Confédération »

Vous y trouverez les mesures prises par la Confédération pour atténuer la misère. Bien que cette publication traite surtout de notre politique sociale de guerre, elle englobe aussi celle du temps de paix et consacre, notamment, un long chapitre à la protection des travailleurs. Cette brochure renseigne non seulement sur la forme et le contenu des divers arrêtés et mesures, mais elle met aussi en lumière les considérations auxquelles les autorités fédérales ont obéi pour atteindre leur but. Elle rendra certainement de précieux services aux autorités, aux directeurs d'associations, ainsi qu'à tous ceux qui s'occupent de questions sociales. Un index alphabétique facilite les recherches.

200 pages.

Prix: 2 fr. 50.

Cette brochure est en vente au service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre, rue Fédérale 14, Berne, ainsi que dans toutes les librairies.

Le nouveau droit pénal et la nouvelle procédure pénale en matière d'économie de guerre.

Par arrêté du Conseil fédéral du 17 octobre 1944, le droit pénal et la procédure pénale en matière d'économie de guerre ont été révisés et leurs dispositions réunies en un texte unique. Une édition spéciale en a été publiée dans un format commode. On y trouve, outre le texte intégral de l'arrêté, une table des matières détaillée et une introduction de M. E. Péquignot, avocat, secrétaire général du département fédéral de l'économie publique. La brochure est en vente au service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre, Laupenstrasse 2, à Berne, ou dans les librairies, au prix de 2 fr. 50.

Centrale fédérale de l'économie de guerre,

4720

Service d'information.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Décal d'Inscription	Conditions d'admission
Chef de l'état-major général, Berne.	Collaborateur technique de I ^e classe au service de l'état-major général.	7504 à 10 816	30 novembre 1946 [2..]	Officier. Economiste avec études universitaires complètes. Aptitude à traiter les questions économiques touchant à la défense nationale.
Fabrique fédérale d'avions à Emmen.	Technicien de I ^e cl., évent. fonctionnaire technique de II ^e cl.	5296 à 8608 ou 6124 à 9436	30 novembre 1946 [2..]	Etudes techniques complètes, expérience dans la direction du personnel et les relations avec les fournisseurs, bonne connaissance des questions concernant le matériel et des méthodes modernes de travail. Langues: l'allemand et le français, notions d'anglais.

S'adresser à	Place vacante	Trattement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Intendance du matériel de guerre, Berne.	II ^e , évent. I ^{er} chef de section à l'intendance du matériel de guerre.	8424 à 11 736 évent. 9712 à 13 024	28 novembre 1946 [1.]	Officier supérieur. Capacité pour l'instruction. Connaissance des langues officielles et du service de l'administration.
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Secrétaire de I ^{re} cl. à l'intendance du matériel de guerre.	5664 à 8976	28 novembre 1946 [1.]	Officier. Expérience dans l'administration du matériel de guerre. Etre capable de fonctionner comme chef de bureau. Connaissance de 2 langues officielles au moins.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion.				
Service de l'aviation et de la défense contre avions, Berne.	Officier instructeur des troupes d'aviation.	6584 à 9896	28 novembre 1946 [1.]	Capitaine des troupes d'aviation. Service comme aspirant-instructeur des troupes d'aviation.
Service de l'aviation et de la défense contre avions, Berne.	Officier instructeur des troupes de défense contre avions.	6584 à 9896	28 novembre 1946 [1.]	Capitaine des troupes de défense contre avions. Service comme aspirant-instructeur des troupes de défense contre avions.
Direction des douanes à Coire.	Reviseur à la direction des douanes à Coire.	4560 à 7872	8 décembre 1946 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e cl. de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Genève.	Chef de bureau de II ^e classe à la direction des douanes à Genève.	4928 à 8240	8 décembre 1946 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Genève.	2 commis de contrôle de I ^{re} classe au bureau principal des douanes de Genève-gare Cornavin.	4560 à 7872	8 décembre 1946 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e cl. de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Lausanne.	Receveur au bureau secondaire des douanes des Brenets-route.	3356 à 5268	8 décembre 1946 [1.]	Connaissance du service des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Receveur au bureau secondaire des douanes de Durstgraben.	3640 à 6124	8 décembre 1946 [1.]	Connaissance du service des douanes.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Direction des douanes à Schaffhouse.	Receveur au bureau secondaire des douanes de Rafz-Grenze.	3540 à 6004	8 décembre 1946 [1.]	Connaissance du service des douanes.
Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail.	II ^e chef de section.	8424 à 11 736	16 décembre 1946 [2.].	Etudes juridiques ou économiques complètes. Expérience des travaux de l'administration ou de l'économie privée, ainsi que connaissance des questions du droit du travail. Langue maternelle: l'allemand ou le français; connaissance des autres langues officielles.
Direction générale des chemins de fer fédéraux, à Berne.	2 candidats au service administratif ou de l'exploitation du chemin de fer.		31 décembre 1946 [2..]	Etudes universitaires complètes de droit ou d'économie politique. Pour les juristes, la préférence sera donnée aux candidats ayant subi l'examen d'Etat. Langue maternelle, l'allemand, le français ou l'italien. Connaître les deux autres langues officielles. Etre apte à travailler de façon indépendante et à rédiger avec habileté. Age: pas au-dessus de 30 ans.

Les candidats devront se soumettre à un examen d'admission, faire un apprentissage de six mois dans le service de l'exploitation et un stage de dix-huit mois à une direction d'arrondissement et dans les divisions de la direction générale.

Entrée en fonctions probablement le 1^{er} février 1947. Pour plus de détails, s'adresser au secrétariat général, qui renseignera aussi sur les conditions d'engagement et de rétribution.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1946
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.11.1946
Date	
Data	
Seite	1107-1112
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 610

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.